

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Luc Valiquette

12e École d'été de l'IEPF et du SIFÉE
APPLICATION DES OUTILS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE AUX PROJETS DE PRODUCTION ET DE
TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
Québec, du 2 au 6 septembre 2008

Sources :

- Conférence de Luc Bégin, Directeur de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval
- Centre québécois d'éthique appliquée
- Conférence de Pierre André (2e module du CRESA Yaoundé octobre 2007)

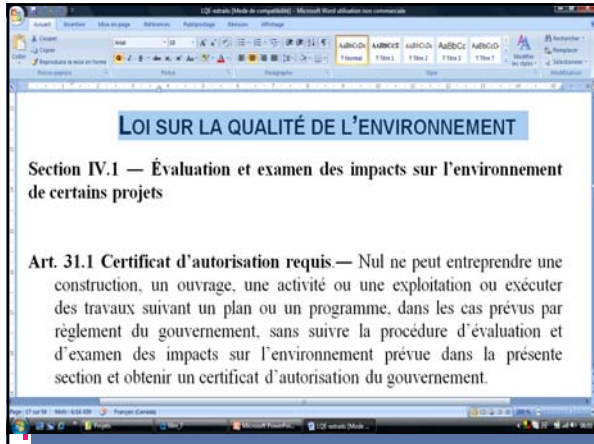
Plan de la présentation

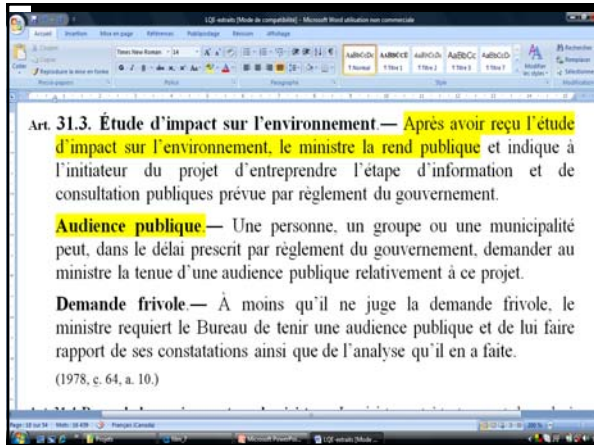
1. Étude de cas
2. Quelques précisions
3. Être un professionnel
4. Responsabilité et engagement social
5. Exemples québécois
 1. L'éthique des administrateurs publiques
 2. Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE
 3. Règles de déontologie de CRC Sogema

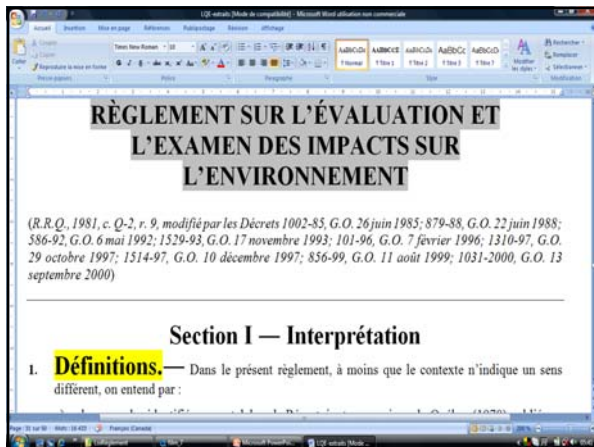
1. Étude de cas

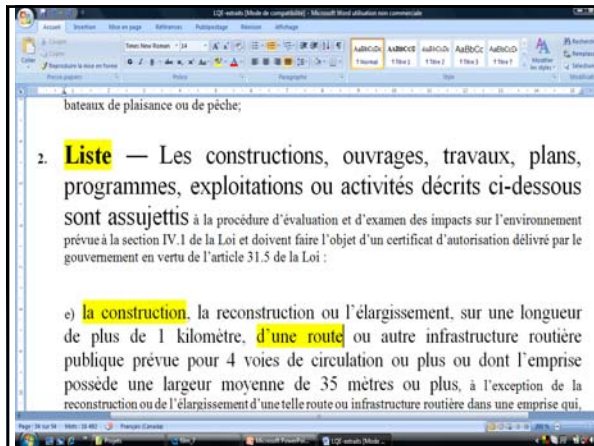
Projet de l'autoroute 25 reliant Montréal à Laval

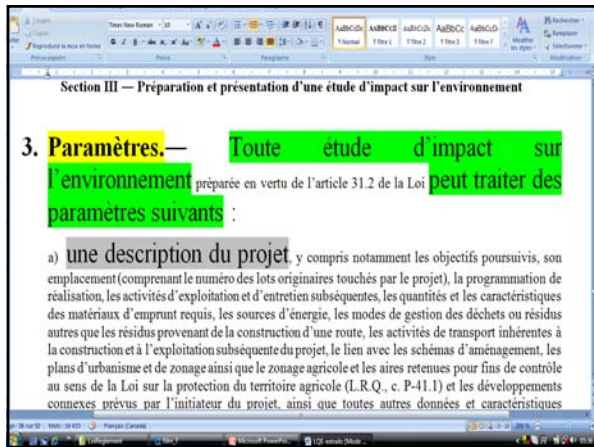
- Le ministère des Transports veut confier à un partenaire privé le soin de concevoir le projet
- Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation environnementale
- Le MTQ veut obtenir l'autorisation gouvernementale avant de négocier avec ce partenaire privé qui définira le projet
- Les experts du ministère sont consultés sur la viabilité de cette approche

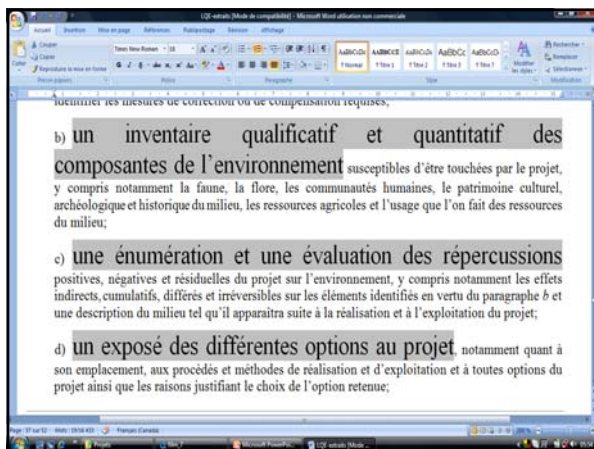


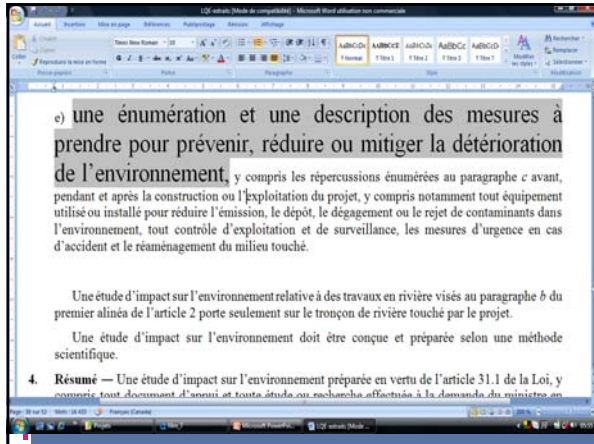


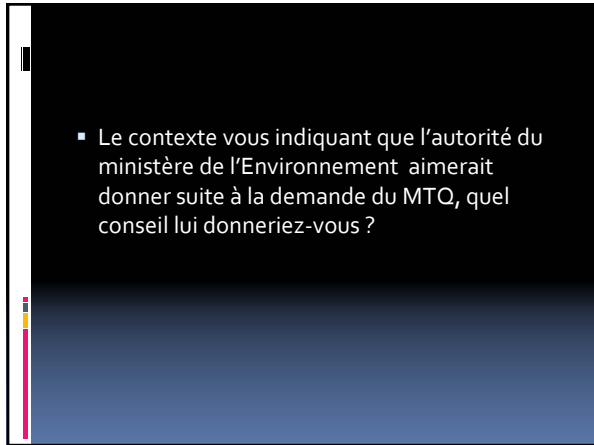


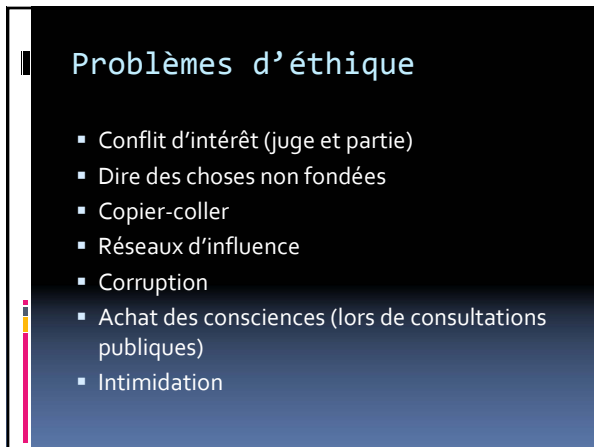












2. Quelques précisions

L'éthique

- Un défi qu'ont à relever employeurs et employés
- L'éthique :
 - intervient dans le processus de décision
 - vise le juste et le bon
 - implique un choix préférentiel conciliant à la fois le possible et l'idéal

2. Quelques précisions (suite)

- Éthique
 - accompagne le jugement moral de la personne en situation difficile
- Valeurs
 - dessinent l'horizon, le sens des gestes posés
 - constituent un guide de ce que l'organisation ou les employés considèrent beau, bon, vrai, souhaitable

2. Quelques précisions (suite)

- Déontologie
 - constitue l'application disciplinaire de systèmes de normes qui régissent une activité professionnelle

2. Quelques précisions (suite)

L'éthique : un complément nécessaire quand

:

- la règle ne dit rien sur la conduite à adopter
- la règle prescrit des conduites incompatibles
- la règle appliquées à la lettre recommanderait des conduites contraires à l'esprit qui a présidé à son énonciation
- il n'y a pas de règles applicables à la situation

2. Quelques précisions (suite)

L'éthique comprend toujours

- Décision
- Contexte
- Valeurs
- ...ainsi qu'une inconfortable possibilité d'erreur...

Exemple de valeurs : Déclaration de valeurs de l'Administration publique québécoise

La *qualité des services aux citoyens* et la *poursuite de l'intérêt public* constituent des impératifs qui interpellent l'ensemble des fonctionnaires

Ces impératifs s'appuient sur des *valeurs éthiques* qui servent d'assise aux membres de l'administration publique dans l'exercice de leurs fonctions

Cinq valeurs :

- compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect

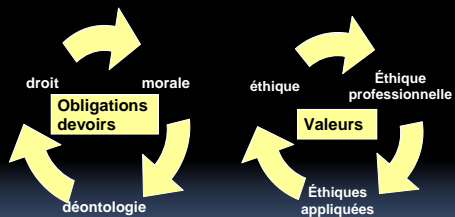
Exercice individuel (5 min)

- Parmi les 5 valeurs (compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect), quelle est celle qui vous apparaît la plus importante?
- Quelle est celle qui vous apparaît la plus vécue dans votre organisation?
- Pour vous, dans le cadre de votre travail, y a-t-il d'autres valeurs importantes ?

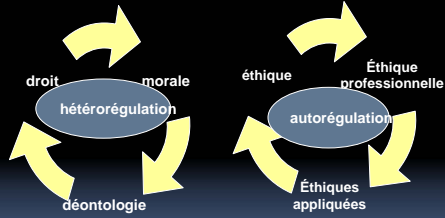
2. Quelques précisions

- La préoccupation actuelle à l'égard de l'éthique:
 - une réponse à la crise de *confiance*...
 - une réaction à la pluralité des «conceptions du bien »
- Objectifs de l'éthique
 - favoriser une prise de conscience, par la personne, des valeurs qui motivent son action;
 - aider la personne (notamment le professionnel) à faire face à des *problèmes* impliquant des conflits de valeurs et dont la résolution aura un *impact sur autrui* (conséquences positives et/ou négatives)

2. Quelques précisions: éthique et éthique professionnelle (suite)



**2. Quelques précisions:
éthique et éthique professionnelle (suite)**



2. Quelques précisions (suite)

*L'éthique professionnelle est au-delà
de la déontologie et du droit...*

*Au-delà de l'obéissance aux CODES:
elle invite le professionnel à une prise en charge
autonome et responsable
du sens que cela fait d'être un professionnel!*

2. Quelques précisions (suite)

Les efforts personnels et organisationnels en éthique doivent permettre à une personne, un fonctionnaire, un expert, de passer d'un savoir théorique, constitué de normes, à une décision concrète en situation, inspirée en valeurs

Ateliers (15 minutes)

- Avez-vous des expériences à partager relatant l'expression des valeurs ?
- Avez-vous des exemples de situations où les valeurs ont joué un rôle prépondérant dans votre prise de décision?

3. Être un professionnel

Le professionnel

- Est soumis à des règles légales et déontologiques...
- Fait preuve de jugement et d'autonomie, fondé sur ses valeurs

3. Être un professionnel... (suite)

- Les 3 piliers du système professionnel:

L'expertise

L'autonomie

La relation de pouvoir

3. Être un professionnel... (suite)

«Un risque de dérive?»

Le professionnel: un simple **exécutant** des volontés du client?

- Le *statut* de professionnel peut-il se justifier si ce dernier n'offre qu'une relation de service comme tous les emplois de service (ex. service après vente, assurances, agents de voyage, etc.)?
- L'*acte* professionnel continue-t-il d'avoir du sens?

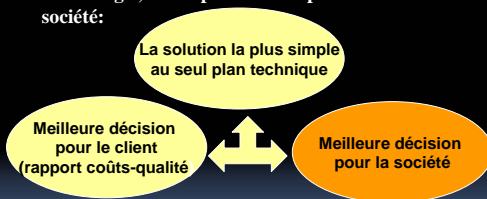
4. Responsabilité et engagement social

La perte de l'autonomie met en danger la *dimension sociale* du professionnalisme!

- Le professionnel est quelqu'un dont les actions peuvent avoir un impact sur la *santé*, la *sécurité*, et/ou les *biens* des personnes....
(risque de préjudice)
- Les «personnes» ne sont pas que les clients...: c'est à l'égard du public et de la société dans son ensemble que le professionnel a une responsabilité...

4. Responsabilité et engagement social

D'où l'insistance, au début de *tous* les codes de déontologie, sur la prise en compte du bien-être la société:



...ne sont pas toujours parfaitement compatibles...

4. Responsabilité et engagement social (suite)

Exercer son jugement professionnel, c'est ne jamais perdre de vue la priorité de *l'intérêt de la société...* :

Le professionnel manifeste son **engagement social** en maintenant un haut niveau de qualité dans l'exercice de sa profession;

Par sa pratique professionnelle, il peut également contribuer à **éclairer les choix de la société** à l'égard du présent et de l'avenir;

Le professionnel doit, selon les cas, **explorer les avenues** de développement économique, social, politique et écologique favorisant le mieux-être de ses concitoyens

Exemple 1 : L'éthique des administrateurs publics

- Efficacité et loyauté
- Honnêteté
- Indépendance et objectivité
- Discrétion et réserve
- Exclusivité du service
- Rémunération exclusive à ses fonctions
- Liaison par certaines règles après-mandat
- Utilisation des biens publics

Ex. 1 : Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Objectifs :

- préserver et de renforcer le **lien de confiance** des citoyens dans **l'intégrité et l'impartialité** de l'administration publique
- favoriser la **transparence** au sein des organismes et entreprises du gouvernement
- **responsabiliser** les administrations et les administrateurs publics

Ex. 1 : Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

- réaliser la mission de l'État ... dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité
- respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi ... ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable
- en cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Ex. 1 : Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

- Chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un **code d'éthique et de déontologie** ... établissant ses **principes d'éthique** et ses **règles de déontologie** ...
- Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme, des **valeurs** qui sous-tendent son action ...
- Les règles de déontologie portent sur les **devoirs et obligations** des administrateurs publics ... notamment :
 - des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
 - de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
 - des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

Ex. 2 – Le code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

- **Comportement**
 - Remplit ses fonctions dans l'intérêt public avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité
 - Sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance
 - Évite toute activité incompatible
 - S'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image ou à la crédibilité du BAPE
 - Fait preuve de neutralité politique en exercice
 - S'abstient d'utiliser indûment son titre ou statut
 - Respecte les lois, règlements et règles de procédure du Bureau
 - Respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Ex. 2 - BAPE (suite)

■ **Indépendance**

- Évite tout conflit d'intérêt
- Évite les situations qui pourraient évoluer en conflit d'intérêt
- Remet au président, annuellement, une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers
- Lors de sa sollicitation, informe le président de toute situation pouvant entacher sa crédibilité
- Ne peut accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée
- Dans ses décisions, éviter laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi
- Traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible
- À cessation, éviter de tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures

Ex. 2 - BAPE (suite)

■ **Droit de réserve**

- Fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques
- Est discret sur ce dont il a connaissance en exercice
- Fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement
- S'abstient de prendre position publiquement sur tout projet actuellement ou éventuellement soumis
- Ne commente pas les rapports du Bureau
- S'abstient de commenter publiquement les décisions du ministre

Ex. 2 - BAPE (suite)

Dispositions particulières à la tenue d'audiences publiques

- Aucun intérêt dans le dossier
- Agit et paraît agir de façon neutre et impartiale
- Évite de mettre en doute les situations précédentes
- Respecte les règles d'équité procédurale et agit avec transparence
- Évite toute rencontre privée avec promoteurs et requérants, sauf exception
- Acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et respecte les échéances
- Fait preuve de réserve, courtoisie, sérénité et considération envers tous les participants
- Suscite le respect mutuel de tous
- Favorise la participation pleine et entière de tous
- Favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte
- Respecte la confidentialité des délibérations et du rapport
- Le président d'une commission peut présenter et expliquer le rapport de cette commission

Ex. 3 – CRC Sogema

- Intégrité des opérations
 - Loyauté, Fonctions incompatibles, Gratifications...
- Confidentialité
 - Protection des données, de la réputation, Usage personnel de l'information...
- Divulgation
 - Déclaration d'intérêt, Traitement de faveur...
